



L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

28 octobre 2021

RÉGION RHÔNE ALPES AUVERGNE

BNP PARIBAS

VOS REPRESENTANTS



LAETITIA
GUICHARD
06 98 37 44 95



ALEXANDRA
GROLEAS
06 68 49 63 91



NICOLAS
TARDY
06 98 90 73 65



ALEXANDRE
BERTHELOT
06 98 37 54 31



OLIVIER
PIERSON



ISABELLE
VION
06 62 84 53 89



CAROLINE
MELON
07 60 19 88 86



MAGALI
FRAILLON



CEDRIC
GRENIER
06 67 92 25 69



JULIE
LEQUEUX

Mais à qui revient la vente?

Dans « Modèles De Service », la vente initiée par un conseiller et finalisée par un autre doit être affectée à **celui qui en est à l'origine** (à l'appui de CR, devis...). Aujourd'hui, c'est à vous de faire réaffecter cette vente par le Territoire via votre DIA. Dans **contact**, l'outil sympa comptabilise la vente **pour le vendeur**. Pour les élus Cfdt, les règles doivent être cohérentes d'un outil à l'autre. **Vos élus Cfdt demandent que la vente revienne à celui qui l'initie quelque soit le canal, de façon automatique, à défaut que les DIA retrouvent leurs pouvoirs de réaffectation.**

Contact : attention à la surchauffe!

3h de disponibilité, n'est-ce pas largement suffisant???

Pour certains territoires la réponse est non ! Et l'on vous demande d'être disponible tout le temps... même lorsque vous êtes en RDV !

Rappelons-le, la disponibilité de 3h est une ambition et non un objectif, vous avez la possibilité de vous mettre en « tâche » et c'est ce même principe qui doit s'appliquer partout.

Vos élus Cfdt ont une nouvelle fois dénoncé ces pratiques propres à chaque territoire, augmentant votre « charge mentale » et aussi insatisfaisantes pour les clients !

A bon entendre...

My Mobility

Vous êtes nombreux à nous faire part de vos déceptions. Trop de faux espoirs, trop de postes déjà pourvus alors que l'annonce est encore visible, trop d'absences de réponses aussi, trop de collaborateurs dissuadés... trop ... trop... trop...

Les élus Cfdt ont été entendus : les annonces My Mobility seront désormais plus précises (recherche d'un conseiller junior, sénior par exemple...) **et bien actualisées.**



Alerte démissions/Burn out

Quand l'entreprise comprendra-t-elle qu'un salarié bien épanoui dans son poste ne cherche pas son bonheur ailleurs ? Pour les élus Cfdt, l'augmentation du nombre de démissions et des arrêts de travail sont alertants, d'autant qu'il existe des disparités d'un territoire à l'autre. Est-ce dû à des dérives managériales ?

Une vive réaction de l'entreprise s'impose !



MWAHAHAHA!
BOUH!
AAAAARG!

L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

28 octobre 2021

RÉGION RHÔNE ALPES AUVERGNE



CELINE
WLASSOW
CHARRIER



JEAN PIERRE
FEUTRY



PATRICIA
PANO



SONIA
GUIGO

Règle bancassureur

En fin de quadrimestre, si un conseiller n'a pas réalisé, à minima, 100 % de son objectif assurances dommages, il ne pourra pas prétendre au paiement de l'intégralité de sa prime MOTIV, et ce, même s'il a atteint son objectif du taux d'implication sur les univers « cœur de métier ». L'impact financier n'est pas négligeable et peut aller jusqu'à 13% de perte de la prime MOTIV.

Pour vos élus CFDT, cette règle MOTIV n'est pas acceptable et peut être assimilée à une « sanction pécuniaire illicite ».

Si vous avez été impacté financièrement par cette règle,

[contactez-nous.](#)

Des CSI / CSEP remerciés ou pas...

Le couperet est tombé!

Les CSI / CSEP connaissent la décision de la Direction. 50% des postes sont supprimés par la mise en place de « Modèles de service » d'ici fin 2022.

Nous déplorons un manque de bienveillance et dénonçons parfois la violence de ces annonces aux collègues concernés. Postes imposés, mobilité géographique orientée, souhaits non pris en compte, priorité sur un futur poste non proposée...

Est-ce ainsi que l'entreprise récompense l'implication de ses collaborateurs?

Vous êtes CSI/ CSEP, votre poste est supprimé, ne restez pas seul, les élus CFDT sont à vos côtés.

Télétravail

Le télétravail se met en place dans notre entreprise dès le 1^{er} Novembre, non sans mal !

Entre l'accord et les propositions d'application, des disparités existent sur le choix des formules, et la proratisation du temps de travail.

Vos élus CFDT ont demandé à la Direction Générale et Régionale la stricte application de l'accord et la disparition de « la règle de proratisation ».

Servicing par demi-journée

Certains d'entre vous sont concernés par des demi-journées d'activité Servicing ou pourraient l'être demain. Après quelques mois d'application, le constat est simple : lorsque vous êtes en Servicing **vos suspens augmentent, vos mails s'accroissent, vos collègues répondent à vos clients et prennent davantage l'accueil.**

Mais sur quels critères se basent la Direction pour définir ces plages : **c'est sur proposition des Territoires, à l'appui d'une analyse des fonds de commerce (charge de travail CESAR) et d'organisation des agences, éléments que la Direction refusent de nous communiquer.**

N'oubliez pas, vous avez le choix d'accepter ou non l'activité de servicing.



Un CRC à Lyon

Un nouveau CRC ouvrira à Lyon.

Un manager, 4 coaches, un chargé d'appui formation et 54 collaborateurs vont rejoindre ce CRC qui dépendra d'Orléans.

Vous êtes intéressés par ces missions : des annonces My Mobility seront à nouveau mises en ligne.

Rapprochez-vous de votre GI afin de vous positionner.



MWAHAHAHA!
BOUH!
AAAAARG!